CFTC #GROUPE AIRBUS

- TEAM CFTC -

GRILLE SMH* ET POINT D'ANCIENNETÉ 2026

* Salaire Minimum Hiérarchique

1. Salaires Minimaux Hiérarchiques 2026

	Classe Emploi	SMH annuel (brut)	SMH mensuel (brut)
non cadre non forfaité (base 35h)	3	25 984 €	1 999 €
	4	26 646 €	2 050 €
	5	27 314 €	2 102 €
	6	27 983 €	2 153 €
	7	28 907 €	2 224 €
	8	30 592 €	2 354 €
	9	32 909 €	2 532 €
	10	36 206 €	2786 €
cadre (forfait jours)	11	50 136 €	3 857 €
	12	51 925 €	3 995 €
	13	56 003 €	4 308 €
	14	60 649 €	4 666 €
	15	77 076 €	5 929 €
cadre supérieur (forfait sans reference horaire)	16	93 663 €	7 205 €
	17	105 932 €	8 149 €
	18	122 011 €	9 386 €

À QUOI SERVENT LES SMH 2026 ?

à revaloriser votre salaire uniquement en cas d' :

- **une embauche**
- **une promotion**
- **un changement de durée du travail**
 (passage au forfait horaire ou au forfait annuel en jours)

Rampe de lancement des jeunes cadres

>>>

Classe Emploi	Âge	SMH annuel (brut)	SMH mensuel (brut)
11	moins de 24 ans	42 947 €	3 304 €
	de 24 à 27 ans	46 167 €	3 552 €
12	moins de 24 ans	45 374 €	3 491 €
	de 24 à 27 ans	48 434 €	3 726 €

Le changement de salaire s'applique au 1er janvier qui suit votre anniversaire.

Retour à la grille classique au 1er janvier qui suit l'anniversaire de vos 27 ans.

2. Prime d'ancienneté 2026

Le point d'ancienneté est revalorisé au mois de janvier.

classe 3 à 10 : 2,865

classe 11 à 16 : 1,42

Nombre d'années ancienneté x taux x point d'ancienneté

entre 3 et 20 années

7,7€ (vs 7,6€ en 2025)

LE COMPLÉMENT ANNUEL DE RÉMUNÉRATION

Pour tous les salariés, un contrôle de la rémunération annuelle brute* 2025 est effectué début 2026.
En cas de constat d'un écart avec le SMH annuel 2025, un complément sera versé sous forme de prime avant fin mai 2026

* Pour ce calcul, tous les éléments bruts de rémunération, y compris les avantages en nature, sauf prime d'ancienneté, part variable (classes 11 à 15) hors minimum garanti, primes pour travaux pénibles, dangereux ou insalubres, primes liées à des conditions particulières de travail non liées directement au travail (ex. astreintes, travail en équipes) primes à caractère exceptionnel ou bénévole, sommes issues de l'épargne salariale (participation, intéressement), primes d'invention.